



Formulaire d'adhésion bénéficiaire

Prénom ----- Nom-----

Adresse-----

Code postal |_|_|_|_|_| Ville-----

Tél Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel -----@-----

Je soussigné(e) Prénom----- Nom-----

Déclare adhérer à l'Association Arkhépa, reconnaître l'objet de l'association et être en accord avec les droits et devoirs de ses membres.

Je fournis les justificatifs ci-après :

- Carte Nationale d'Identité recto/verso
- Une photo au format identité numérique (jpg ou png)
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif RSA-ASS-AAH

J'ai bien noté que cette adhésion est annuelle et sera renouvelée à date anniversaire.

Je verse la somme de ----- € au titre de ma cotisation annuelle.

Par chèque N°----- Banque-----

Virement

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	13306	00974	23132181896	70
IBAN ETRANGER	FR76 1330 6009 7423 1321 8189 670			BIC AGRIFRPP833

Fait à ----- Le -----

Cachet du praticien

Signature du praticien précédée de
la mention « Lu et approuvé »

Association Arkhépa - 68 Rue Francis Planté - 40100 Dax

☎ : 0805 950 064 - ✉ arkhepa@gmail.com - 🌐 <https://arkhepa.fr>

Siret : 924 415 524 00017 - Code APE : 9609Z



Adhérent Bénéficiaire

Soins solidaires

L'adhésion à l'Association Arkhépa ouvre droit aux consultations et accompagnements proposés par les praticiens affiliés, en fonction du quotient familial¹ du bénéficiaire, selon la grille ci-dessous.

1- Tarifs d'adhésion

♥ Personne seule	-----	48 € / an
♥ Conjoint ou enfant majeur	-----	24 € / an / personne
♥ Titulaires du RSA – ASS – AAH	-----	12 € / an
♥ Enfants mineurs	-----	Offert

(Adhésion obligatoire d'un parent)

2- Tarifs des consultations et accompagnements (cabinet du praticien)

♥ T1 (0 à 699)	-----	10 €
♥ T2 (700 à 899)	-----	20 €
♥ T3 (900 à 1099)	-----	30 €
♥ T4 (> 1100)	-----	40 €
♥ T5 (imposable)	-----	20% de remise sur le tarif du praticien

Fait à ----- Le -----

Cachet du praticien

Signature du praticien précédée de
la mention « Lu et approuvé »

¹ Calcul du quotient familial : Revenu fiscal de référence divisé par 12 fois le nombre de parts fiscales de la famille.



Adhérent Bénéficiaire

Formation solidaire

L'adhésion à l'Association Arkhépa ouvre droit aux programmes de formation proposés par les Praticiens Formateurs affiliés, en fonction du quotient familial² du bénéficiaire, selon la grille ci-dessous.

1- Tarifs d'adhésion

♥ Personne seule	-----	48 € / an
♥ Conjoint ou enfant majeur	-----	24 € / an / personne
♥ Titulaires du RSA – ASS – AAH	-----	12 € / an
♥ Enfants mineurs	-----	Offert

(Adhésion obligatoire d'un parent)

2- Coefficients de réduction sur le tarif des formations

(lieux définis par les formateurs affiliés à l'Association Arkhépa)

♥ T1 (0 à 699)	-----	5
♥ T2 (700 à 899)	-----	3.5
♥ T3 (900 à 1099)	-----	2.5
♥ T4 (> 1100)	-----	1.5
♥ T5 (imposable)	-----	20% de remise sur le tarif formateur

Fait à ----- Le -----

Cachet du praticien

Signature du praticien précédée de la mention « Lu et approuvé »
--

² Calcul du quotient familial : Revenu fiscal de référence divisé par 12 fois le nombre de parts fiscales de la famille.